CONSEIL COMMUNAL
DE VILLARS-LE-TERROIR

Villars-le-Terroir, le 30 août 2017

Procès-verbal no 7 de la séance du Conseil Communal du 28 août 2017

Monsieur le Président salue Mesdames et Messieurs les Conseillers, Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs les Municipaux, Madame la Boursière, le public ainsi que le représentant de la presse.

Il présente également Madame et Messieurs Annouck Moriggi, architecte, Fabien Nicolier, chef de projet, Jean-Michel Jacquemet, directeur de l'Association scolaire intercommunale de la région d'Echallens (ASIRE) et Yves-Alain Bigler, membre du Comité de direction de l'ASIRE.

L'heure de convocation étant écoulée, il souhaite la bienvenue à toute l'assemblée, précise qu'en l'absence, pour cause de vacances, de Madame Mary-Claire Juriens-Freymond, secrétaire du Conseil Communal, c'est Madame Sylviane Sterchi, secrétaire municipale, qui la remplacera. Il informe l'assemblée que cette séance sera enregistrée et prie les Conseillers de rappeler leur nom lorsqu'ils prennent la parole. Ensuite, il propose de passer à l'ordre du jour, lequel n'amène pas de remarque.

Point 1 : Appel

Madame Sylviane Sterchi procède à l'appel.

Sont excusés pour cette séance Madame Céline Schmid et Messieurs Philippe Benoît, Jean-Paul Dupuis, Blaise Lambercy et Pascal Pittet.

Le quorum étant atteint et l'assemblée convoquée dans le respect de l'article 48 du règlement du Conseil Communal, Monsieur le Président déclare cette séance ouverte.

Point 2 : Remarques et/ou questions sur le procès-verbal (PV) de la dernière séance du Conseil Communal du 26 juin 2017

Les Conseillers ayant reçu une copie de ce procès-verbal, la lecture n'est faite que si l'assemblée le demande, ce qui n'est pas le cas.

Monsieur le Président demande s'il y a des remarques, des questions, des commentaires et ouvre la discussion.

Monsieur David Mettraux intervient pour relever que sa remarque et celle de Monsieur Pierre-Yves Hofstetter, figurant au bas de la page 5, ont été faites avant la lecture du rapport de la Commission gestion-finances et devraient dès lors figurer en haut de la page 5 après les 3 premiers paragraphes.

Monsieur le Président passe ensuite le procès-verbal point par point afin de s'assurer qu'il n'y a pas d'autres remarques. Il remercie Madame Mary-Claire Juriens-Freymond pour sa rédaction.

Monsieur Camille Allaz intervient et s'étonne, en page 3, de la remarque précisant que la Municipalité a reçu un procès-verbal de la Romande Energie, alors que lui-même, Président de la Commission éolienne n'est pas en possession de ce document. Il souhaite le recevoir.

Monsieur Jean-François Pittet, municipal, précise qu'il ne s'agit pas d'un procès-verbal, mais uniquement d'une simple communication.

Aucune autre remarque n'étant faite, le PV est accepté avec les corrections demandées qui sont mentionnées dans le présent PV. Le Président clôt ce point.

Le PV est adopté à l'unanimité.

Point 3 : Communications du Président du Conseil Communal, dépôt de postulats et/ou motions

Le Président n'a reçu aucun postulat ou motion avant cette séance.

Il donne ensuite lecture de la lettre de démission du Conseil Communal (CC) et de sa place de scrutatrice, pour cause de départ de la Commune, de Madame Nicole Buchwalder. Le Président précise que c'est le premier sur la liste des « viennent ensuite » qui sera assermenté lors du prochain CC.

Il informe l'assemblée qu'une commission de naturalisation, composée de Messieurs Sylvain Bovat, Samuel Kissling, Jean-Joseph Pittet et Sylvain Juriens, suppléant, a été nommée pour la durée de la législature.

Le Président a reçu trois courriers. Le premier du 3 juillet 2017 émanant de la Direction Générale de l'Environnement (DGE), en particulier du Président de la Commission de planification éolienne du canton Monsieur Cornelis Neet, concernant le dossier des éoliennes et revenant sur la séance qui s'est déroulée le 21 juin 2017 dans notre Commune, en présence de la Commission éolienne, d'une délégation de la Municipalité, de deux représentants de Romande Energie et d'une délégation de l'Etat de Vaud. Monsieur Neet rappelle les principaux points discutés, à savoir le compte-rendu de la Commission éoliennes, présenté au Conseil, et qui a le mérite de mettre en évidence quelques avantages et différents inconvénients du projet. Il souhaite que les Autorités de la Commune acceptent de s'engager dans une démarche participative avec Romande Energie et avec une subvention de l'Etat. Le but est également de tenir compte des propositions des citoyens. La démarche devrait aboutir à une décision sous la forme d'un vote de l'ensemble de la population. Il relève que Romande Energie s'est engagée, au terme du processus en 2019, à renoncer à la poursuite du projet si le vote se conclut par un refus populaire.

Le second courrier est la réponse de Monsieur Camille Allaz, qui accuse réception auprès de la DGE de leur courriel du 22 juin et du courrier ci-dessus qui lui avait également été transmis en copie. Il précise à la DGE que certains points ne reflètent pas la réalité des discussions avec exactitude et que par conséquent il n'a pas pu en être donné lecture lors du CC du 26 juin 2017. D'autre part, la Commission éoliennes attend toujours le PV de la séance du 21 juin 2017 ainsi que les 2 présentations PowerPoint. L'information sur le fait qu'un postulat et une motion ont été déposés lors du CC du 26 juin 2017 leur est transmise.

La troisième correspondance provient de la DGE qui confirme que le PV sera prochainement envoyé pour validation avec les présentations PowerPoint.

Monsieur Camille Allaz précise qu'il n'a rien reçu à ce jour. La Municipalité confirme qu'elle n'a pas eu de nouvelles.

Point 4 : Communications de la Municipalité

Monsieur le Syndic Eric Glauser indique qu'il n'a pas de communication particulière. Il excuse l'absence du Municipal Cyril Pittet, victime d'un accident avec son tracteur.

Point 5 : Préavis municipal 02/2017 – Démolition des vestiaires et de la buvette du FC Villars-le-Terroir et construction d'un bâtiment multifonctions

Madame Annick Frasseren Viquerat, membre rapporteuse, donne lecture du rapport de la Commission ad'hoc qui conclut au final en proposant, considérant qu'il subsiste des doutes quant à la possibilité d'implanter une UAPE dans les sous-sols de la grande salle et un café-restaurant à la place de la buvette, de refuser le préavis tel que présenté et de retourner ce préavis à la Municipalité qui doit prouver de manière irréfutable qu'aucune variante au projet n'est possible et que la Commune a les moyens de supporter les 2,9 millions d'investissement.

Elle précise que leur rapport est en deux parties. La Commission avait mis un point final à son rapport après leurs 6 rencontres, au terme desquelles la Commission avait un avis favorable. Mais après une séance avec la Commission gestion-finances qui remettait en cause le fait qu'il n'était pas possible de construire un café-restaurant à la place de la buvette du FC et l'UAPE sous la grande salle, la Commission a modifié la conclusion de son rapport en raison des doutes qui subsistaient Néanmoins, le projet reste intéressant et elle insiste sur le fait que si la Municipalité prouve de façon irréfutable que la solution précitée n'est pas possible et que la Commune a les moyens de supporter l'investissement de CHF 2'980'000.-, la Commission se prononcerait favorablement. En l'état ce ne peut pas être le cas.

La parole est donnée à la Municipalité pour apporter des compléments.

Monsieur Jean-François Pittet, municipal, explique que formellement une auberge ne peut pas être implantée à l'endroit souhaité, le terrain se trouvant en zone d'utilité publique. Selon notre règlement communal, ce type de zone est destiné aux constructions, installations et aménagements d'intérêt général ou nécessaires à un service public. Une auberge communale ne correspond pas à cette zone, détermination confirmée par le Service Technique Intercommunal (STI), le Service du Développement Territorial (SDT) et le Service Juridique de l'Union des Communes Vaudoises.

Madame Véronique Pittet-Allaz, municipale, complète l'information par rapport à la création d'une UAPE dans les locaux du complexe au rez inférieur côté Jura. Cette solution n'est pas possible car la surface est insuffisante. L'EFAJE a besoin de 5 espaces de vie, les locaux actuels permettent d'en créer seulement 4. Une problématique énergétique se pose également. Vu le changement d'affectation, nous aurions l'obligation de nous mettre aux normes cantonales soit au minimum changement des baies vitrées, amélioration de l'isolation de la dalle, des murs et du plafond. Une rénovation totale des locaux devraient être effectuée, en particulier recloisonnement des espaces, réfection quasi complète de la cuisine, création de nombreux sanitaires supplémentaires et d'une buanderie. Concernant la délocalisation du local des pompiers, selon les statuts du Service de défense incendie et secours (SDIS), c'est une obligation d'octroyer des locaux pour les pompiers. Actuellement, les locaux de la voirie sont sous-dimensionnés et une demande informelle a été adressée au SDIS pour réaménager notre local voirie et l'agrandir un peu. Pour reconstruire des locaux pour la voirie, c'est un coût d'environ CHF 700'000.-. Cela signifie en même temps, de construire des locaux pour les pompiers et une nouvelle déchèterie.

Monsieur Fabien Nicolier, de l'atelier d'architecture AARC Architectes Sàrl à Echallens, complète l'information en précisant que l'étude pour l'aménagement des locaux sous la grande salle est restée simple. Elle aurait pu être plus poussée. Vu les nouvelles normes techniques, pour l'isolation, la ventilation et le phonique, les montants pour un aménagement sont proches à de la construction neuve. La hauteur des locaux est limitée, donc il serait nécessaire de casser le fonds pour avoir suffisamment de hauteur et pour permettre de passer tous les éléments techniques. Les locaux sont seulement semi-excavés et il y a des fenêtres sur un seul côté. Les différentes problématiques relevées ont fait que ce projet a été mis de côté.

Monsieur Eric Glauser, syndic, relève, en cas d'implantation de l'UAPE dans les sous-sols de la grande salle, encore la problématique des bus scolaires qui s'arrêteraient devant les locaux UAPE, ce qui ne serait pas optimal au niveau de la sécurité, d'autant plus que dans les UAPE, les enfants peuvent être là de 7h00 à 18h00, soit pendant la circulation des bus. L'étude de trafic réalisée par la société Transitec, mandatée par l'ASIRE, propose de continuer à déposer les enfants à l'endroit actuel, vu qu'il n'y a pas d'autre trafic que les bus à cet endroit. En cas de construction de l'UAPE, il faudrait trouver un autre endroit pour les arrêts des bus scolaires.

Monsieur Yves-Alain Bigler, membre du CODIR de l'ASIRE, revient sur quelques points :

- CHF 350'000.- de dépenses ont été engagées par l'ASIRE pour les études réalisées à ce jour, ce qui représente un coût de CHF 12.- par habitant.
- En cas de refus ce soir du CC, le préavis, qui doit être présenté aux délégués lors du Conseil intercommunal de l'ASIRE le mardi soir suivant, sera retiré. En effet, il est prévu de présenter un préavis avec une UAPE et pas autre chose. Le CODIR de l'ASIRE a défendu le fait que l'ASIRE prennent en charge l'UAPE car en faisant les projets, il est ressorti que cela avait beaucoup plus de sens de faire cette répartition et que l'ASIRE prenne un bâtiment et la Commune un autre. Il ne s'agit pas de chantage de leur part, c'est une décision qui a été prise par le CODIR et en cas de refus, le processus d'étude sera entièrement relancé.
- Dans la vision 2020 de l'ASIRE, la construction des écoles est prévue où il y a une UAPE, ceci afin d'éviter le transport des enfants.
- Les communes ont trois ans pour se mettre en règle.
- Le directeur de ce nouvel établissement scolaire, dont le siège était prévu à Villars-le-Terroir, a déjà été nommé par le Conseil d'Etat. Il débute son activité le 1er janvier 2018 et, suite à la lecture des rapports négatifs des deux commissions, l'ASIRE a commencé à rechercher d'autres locaux.
- Pour terminer, il rappelle que ce n'est pas du chantage, mais bien la réalité.

Monsieur Alain Herminjard, conseiller, demande à Monsieur Bigler s'il peut certifier que les 2 rapports des commissions ayant traités le préavis pour l'agrandissement du collège qui doit être présenté le mardi soir sont positifs. Monsieur Bigler confirme que c'est bien le cas, ce que les délégués présents peuvent également confirmer. Monsieur Herminjard relève toutefois que ce n'est pas rare de voir des rapports positifs échouer devant l'Assemblée. Monsieur Bigler relève qu'il y avait du sens que les communes concernées par des constructions, soit Echallens et Villars-le-Terroir, votent plus ou moins en même temps que le Conseil intercommunal de l'ASIRE.

Monsieur David Mettraux, Président de la Commission gestion/finances, demande à Monsieur Yves-Alain Bigler quelle réponse il avait donné aux Commissions ASIRE qui ont étudié le projet si Villars-le-Terroir refusait de faire son bâtiment de même lors de la présentation à la population. Monsieur Bigler répond que l'option évoquée par la Commission ad'hoc, soit que l'ASIRE remplace l'UAPE par le réfectoire et une chaudière à gaz pour le chauffage peut être une possibilité mais qu'il y a aussi d'autres plans qui pourraient être retenus comme le rapatriement sur le site de Court-Champ. Le problème c'est que le préavis pour le Conseil intercommunal du mardi a été présenté d'une certaine façon et qu'il ne peut de toute façon pas être modifié sans une nouvelle étude.

Monsieur David Mettraux relève que la solution du réfectoire et des locaux PPLS dans le bâtiment de l'ASIRE comme solution de remplacement a été donnée aux deux commissions et maintenant Monsieur Bigler affirme que ce ne sera pas forcément le cas alors que ça avait toujours été maintenu jusqu'à maintenant et qu'il dit ce soir, alors qu'il faut voter, que peut-être ils ne resteront pas à Villars-le-Terroir. Monsieur Mettraux affirme que les deux commissions veulent la construction des bâtiments mais qu'ils ne sont juste pas d'accord sur la méthode.

Monsieur Yves-Alain Bigler rectifie les propos de Monsieur Mettraux en spécifiant qu'il n'avait pas dit que l'ASIRE ne resterait pas à Villars-le-Terroir, mais que le préavis pour le Conseil intercommunal du mardi soir serait retiré, compte tenu que ça ne correspondrait plus au projet. En cas de modification du chauffage pour passer au gaz, une nouvelle enquête serait nécessaire, ce

qui ne permettrait plus de tenir les délais pour la rentrée de 2018. Si l'ASIRE a voulu venir à Villars-le-Terroir, c'est que pour eux c'était le meilleur emplacement possible et c'est le projet le plus judicieux vu les transports et nos salles de rythmique et de gym. Si un projet est présenté pour aller à Essertines, il sera beaucoup plus cher vu la nécessité de construire une salle de gym

Monsieur Pierre-Yves Hofstetter, membre suppléant de la Commission gestion/finances, demande à Monsieur Bigler si oui ou non, lors de la présentation du projet à la Commune le 23 mai 2017, l'ASIRE avait un plan B ? Cette solution B était-elle déjà prévue en cas de refus de Villars-le-Terroir ?

Monsieur Yves-Alain Bigler rappelle que le projet qui a été mis à l'enquête correspond au projet présenté ce soir devant le Conseil Communal, raison pour laquelle, si ce projet n'est pas admis ce soir, le préavis établi pour l'agrandissement du collège ne pourra pas être présenté le mardi à l'ASIRE car il ne correspondra plus à la mise à l'enquête.

Monsieur Jean-Charles Pittet, membre de la Commission ad'hoc, fait une remarque à l'attention de la Commission gestion/finances qui est défavorable au projet et leur demande comment va-t-on faire si on refuse ce soir, pour la construction de l'UAPE, vu que nous n'avons pas le volume et les mètres carrés nécessaires dans les locaux sous la grande salle ?

Monsieur Gilles Cherbuin, conseiller, demande si, vu les précisions apportées ce soir, la Commission ad'hoc modifie son préavis et est favorable au projet ?

Monsieur Jean-Charles Pittet, membre de la Commission ad'hoc, répond que pour sa part il est maintenant tout à fait favorable au projet.

Monsieur Thierry Pittet, membre de la Commission ad'hoc, relève que la Commission a travaillé pendant 6 mois sur ce projet, que leur rapport était prêt et favorable et qu'ils étaient prêts à le signer. Ils ont changé d'avis suite à la rencontre le 21 août avec la Commission des finances qui leur a fait un rapport. La Commission ne critique pas le projet mais veut mettre en avant nos propres locaux et aller plus lentement. Il souhaite que la Commission gestion/finances présente son rapport avant de continuer la discussion.

Monsieur David Mettraux, président de la Commission gestion/finances précise qu'il a des documents PowerPoint pour présenter leur projet notamment au niveau de l'auberge, que la vision de la Commission n'est pas la même que celle de la Municipalité, qu'ils ont contacté Monsieur Diaz de l'Office d'accueil de jour des enfants (OAJE) qui leur a remis les règlements pour la création d'une UAPE. Ils ont également visité l'UAPE d'Oulens qui a été faite dans leur collège. Il rappelle qu'ils sont tous favorables mais juste pas d'accord sur la manière de le faire.

Monsieur Jean-Charles Pittet, membre de la Commission ad'hoc, relève que leur Commission a fait un travail d'étude pour la construction de l'UAPE et est un peu surpris que la Commission gestion/finances aient également fait une étude sur la construction de l'UAPE et se soit rendue dans d'autres villages pour voir ce qui se faisait. Il est quelque peu dégoûté par la démarche.

Le Président du Conseil Communal relève qu'ils sont justes allés se renseigner sur ce qui se faisait dans les autres communes

Monsieur David Mettraux ne voit pas en quoi ce n'est pas normal d'aller vérifier des informations et de demander des renseignements pour avoir des informations fiables notamment pour vérifier l'information qu'il n'y a pas assez de fenêtres dans le réfectoire actuel pour faire une UAPE.

Monsieur Fabien Nicolier relève qu'il n'a jamais été dit que ce n'était pas possible, mais que les surfaces souhaitées par Monsieur Simon de l'EFAJE (Entraide Familiale et Accueil de Jour des Enfants) étaient supérieures à celles disponibles dans le complexe.

Madame Véronique Pittet-Allaz attire l'attention sur le fait que la Commission ad'hoc doit s'occuper de la problématique de la construction et la Commission gestion/finances des chiffres. Actuellement, elle a l'impression que toute le monde mélange tout et se pose la question si cela est vraiment légal. Ce n'est pas une question de vérité ou de mensonges. C'est une question que chacun reste à sa place.

Monsieur David Pittet, membre de la Commission gestion/finances rappelle que la Commission gestion/finances a changé et que, justement maintenant ce n'est plus seulement une commission des finances mais qu'elle est là également pour la gestion.

Madame Véronique Pittet-Allaz est d'accord sur ce fait, mais ça ne signifie pas pour autant que la commission gestion/finances s'occupe de la construction.

Monsieur David Mettraux demande alors si d'après Véronique Pittet-Allaz, si la Commission ad'hoc se prononce sur la construction et que même si ça ne passe pas financièrement, ils ne doivent pas être concerné ?

Madame Véronique Pittet-Allaz répond que chacun se détermine ensuite sur la base des rapports des commissions, mais que les choses ne doivent pas être mélangées.

Madame Joëlle Cornuz, conseillère, relève qu'il a toujours été question que si l'ASIRE devait s'agrandir, l'UAPE leur servirait de locaux. Dès lors, elle demande où l'UAPE se ferait si tel devait être le cas.

Monsieur Eric Glauser, répond que si les locaux de l'UAPE devaient devenir des classes en raison de l'augmentation des élèves, soit 5 classes représentant environ 100 élèves, une nouvelle UAPE devrait être construite. En effet, l'UAPE telle que dimensionnée aujourd'hui, soit 60 places, serait forcément trop petite et un nouveau bâtiment devrait être construit avec une UAPE plus grande. Les locaux sous la grande salle seraient aussi trop petits. Si l'UAPE n'a pas assez de places avec les 60 prévues et que les élèves augmentent, on devra forcément prévoir plus grand.

La parole est ensuite donnée à **Monsieur David Mettraux**, rapporteur de la Commission gestion/finances pour la lecture de leur rapport.

A l'issue de cette lecture, **Monsieur Eric Glauser** informe que la Municipalité va apporter un certain nombre de compléments. Une première partie d'éléments sera apportée maintenant et ensuite la Commission gestion/finances devra apporter ses compléments, notamment en ce qui concerne le calcul des 23 points d'impôt. En effet, lorsque la Municipalité a demandé des explications à ce sujet, il lui a été répondu qu'elle serait donnée ce soir devant le Conseil.

Concernant l'amendement 1), une étude de trafic a été réalisée par Transitec. Actuellement des propositions sont étudiées au niveau du Service des routes et des aménagements sont en cours d'étude pour aménager notamment les arrêts de bus. Cette partie est gérée en collaboration avec l'ASIRE étant donné qu'une partie des aménagements seront à leur charge. L'étude des aménagements et des infrastructures a été réalisée avec le bureau AARC Sàrl. L'étude de la chaufferie a été réalisée par le bureau Patrick Weinmann.

Monsieur Patrick Weinmann explique que les systèmes de chauffage se rejoignent dans 20 ans environ. Tous les paramètres lui font penser que le bois deviendra plus favorable avant 20 ans, notamment si il y a une augmentation du gaz et des taxes liées au gaz. La variante chauffage à gaz est plus intéressante par rapport à l'excavation nécessaire pour le chauffage à bois et pas pour le chauffage à gaz. Il conclut en disant que pour lui, le bois sera plus favorable avant les 20 ans prévus.

Monsieur Jean-Joseph Pittet, conseiller, demande si la Commission gestion/finances a fait le calcul pour le chauffage entre l'investissement pour les plaquettes et le coût pour le gaz. Quelle est le pourcentage entre l'ancien et les nouveaux bâtiments? Une répartition a-t-elle été faite entre les bâtiments ? Une économie est-elle réalisable ?

Monsieur Patrick Weinmann répond que le chiffre estimé par ses soins, indépendamment des autres études, c'est CHF 870'000.- pour la chaudière à bois, y compris l'excavation, CHF 311'000.- pour 3 chauffages indépendants pour chaque bâtiment. On voit qu'à l'investissement, on est bien meilleur marché, mais le prix de l'énergie est beaucoup plus cher et on met 20 ans pour arriver à l'équilibre. Si on joue la carte, investir le moins possible et ne pas tenir compte du prix de l'énergie à payer, on met 3 chauffages indépendants, mais si on se met dans le rôle de celui qui va exploiter, à ce moment-là, on a meilleur temps de choisir le chauffage à bois.

Monsieur Jean-Joseph Pittet relève que par rapport à l'endettement, on gagnerait environ CHF 600'000.- en choisissant la solution à gaz.

Monsieur Eric Glauser apporte les réponses suivantes aux constatations de la Commission gestion/finances :

- C'est vrai que l'investissement coûtera plus cher si on met un chauffage à plaquettes mais par contre l'ASIRE est prête à payer de l'énergie qui coûte plus cher. En ce qui concerne l'amendement 2, la commission ad'hoc demandée a été nommée. Des contrats de prestations seront conclus après quelques mois d'exploitation entre l'ASIRE et la Commune. Actuellement, on peut difficilement faire des contrats sur la maintenance. Les heures seront déterminées de manière précise avec les personnes réalisant ces tâches. Le pourcentage d'utilisation communale et de l'ASIRE est par contre lui déjà défini.

- Le financement des locaux a été réparti entre la Commune et l'ASIRE de la manière la plus adéquate. Ce n'est pas la Municipalité qui a décidé de faire des locaux multi-fonctions. Ceci a été discuté avec l'ASIRE et c'est en accord avec eux qu'ils prennent en charge la partie classes et UAPE et la commune le réfectoire et les PPLS. Ce n'est pas une décision municipale unique. Il rappelle que l'inversion des rôles a été faite uniquement dans le but de gérer chacun son bâtiment. Selon les premières soumissions rentrées (délai à ce jour), le coût de construction ne dépassera pas les CHF 2'980'000.-, mais on ne peut pas donner de chiffres plus précis aujourd'hui.

- S'agissant des locations de CHF 22'500.- qui ne concernent pas l'objet du jour, soit la construction de ce bâtiment multi-fonctions, selon la Commission gestion/finances, Monsieur Eric Glauser précise que s'il n'y a pas de salles de classes, il n'y a pas de location de la salle de gym, ni du réfectoire. Ce montant est donc inévitablement lié à la construction du bâtiment.

- Les coûts de fonctionnement seraient répartis entre l'ASIRE et la Commune. A ce sujet, Monsieur Eric Glauser rappelle qu'une convention sera signée entre les 2 parties.

- S'agissant des documents mentionnés comme pas reçus par la Commission gestion/finances, Monsieur le Syndic relève que pour certains c'est effectivement le cas. Notre boursière qui travaille depuis plus de 35 ans dans la Commune sait de quoi elle parle et si on lui demande au niveau de la trésorerie si on a des liquidités ou pas et si elle dit qu'on a CHF 300'000.- de liquidités, la Municipalité la croit. Son expérience lui permet de savoir à quel moment la Commune a des besoins financiers et à quel moment il y a de l'argent qui rentre dans la Commune. C'est clair, que les choses vont évoluer à l'avenir, mais actuellement c'est comme ça, à tort ou à raison, mais c'est une réalité. Par contre, dire que le calcul de la répercussion sur le taux d'imposition n'a pas été envoyé n'est pas vrai. D'ailleurs, tous les conseillers l'ont à nouveau reçu aujourd'hui avec le taux d'impôt par rapport aux investissements de cette législature. On parle bien de cette législature et non de la prochaine. La Commission gestion/finances a relevé par exemple un chiffre de 2 millions pour un bâtiment à construire sur le terrain communal. D'une part, il n'y a pas de date prévue pour cet investissement et d'autre

part, ce n'est pas la Commune qui va investir pour cette construction mais un partenaire. Pareil en ce qui concerne les 2,5 millions pour une garderie, où c'est très clairement indiqué à réaliser par des tiers privés.

- S'agissant de la remarque sur le fait que l'Armée rapporte CHF 43'000.- par année, la boursière indique que le montant touché pour 2017 est de CHF 7'134.80, on ne peut donc par retenir le montant de CHF 43'000.-. Monsieur Eric Glauser relève que cette année, l'armée a annulé des réservations au dernier moment. D'autre part, l'armée a été claire sur le fait que maintenant ils donnent la priorité à leurs propres locaux. Il ne faut donc pas compter sur les locations de l'armée.

- S'agissant du plafond d'endettement et cautionnement de l'ASIRE, qui pose problème entre la Municipalité et la Commission gestion/finances, une information sera donnée lors d'un prochain conseil. Monsieur Glauser confirme toutefois que lors d'un récent entretien avec le Préfet, celui-ci a confirmé que le montant de cautionnement est un chiffre à mettre en pied de bilan et à ne pas tenir compte dans le plafond d'endettement. On ne va toutefois pas ouvrir le débat là-dessus ce soir, la Municipalité viendra avec des spécialistes pour expliquer le fonctionnement de ces points.

- Au niveau des liquidités, comme déjà mentionné, l'expérience de la boursière est suffisante pour que l'on retienne que si on dit qu'on dispose de liquidités, c'est bien le cas.

- Au niveau de la facture de l'ASIRE, la Municipalité ne comprend pas les coûts de CHF 86'000.- pour 2017, CHF 173'000.- pour 2018 et CHF 204'000.- sont-ils des coûts supplémentaires par rapport à 2016 ? Monsieur David Mettraux confirme que c'est le cas. Monsieur Jean-Michel Jacquemet, directeur de l'ASIRE, communique alors les chiffres exacts. Le coût de l'ASIRE à l'habitant pour le budget de 2016 était de CHF 584.-, le budget 2017 de CHF 589.-, soit augmentation de CHF 5.- par habitant à multiplier par le nombre d'habitant de Villars-le-Terroir, soit 1'100 habitants, représentant dès lors une augmentation de CHF 5'500.- entre 2016 et 2017. Le budget 2018 vient d'être finalisé à CHF 602.-. Les chiffres sur lesquels la Commission gestion/finances s'est basés sont ceux qui avaient été annoncés dans la vision 2020, soit CHF 625.- par habitant. Pour 2019, le chiffre est de CHF 663.- par habitant. L'augmentation est due au fait que les gros investissements commenceront à être amortis. En chiffre arrondi, cela représente pour Villars-le-Terroir une augmentation de CHF 90'000.- en 2019. Monsieur Jacquemet relève que les coûts de l'ASIRE sont liés aux choix et que finalement on défend tous la même chose, soit l'argent public. En analysant les projets, il relève qu'il s'agit chaque fois de projet réfléchis. Pour Villars-le-Terroir, le choix de 2 bâtiments est la meilleure équation possible, celle qui développe le plus de synergies. Ca permet à Villars-le-Terroir de bénéficier d'une buvette qui pourra être utilisée pour le Football-Club et pour d'autres occasions. Si l'ASIRE ne vient pas, on reste avec le problème des chambres d'officiers et de la buvette actuelle du foot.

  Monsieur Eric Glauser relève que l'augmentation de CHF 90'000.- devra de toute manière être payée que la construction se fasse ou non. Monsieur Jacquemet précise que si la construction ne se fait pas à Villars-le-Terroir, l'augmentation sera plus élevée car les coûts de construction ailleurs seront plus élevés. Monsieur Glauser précise que toute manière la Commune devra faire face aux augmentations de charges, que ce soit pour l'ASIRE, la police, le social et autres, postes qui n'ont rien à voir avec la construction. Il demande de ne pas mélanger les choses et précise que les points d'impôt liés à l'investissement sont une chose et les points d'impôt liés aux postes sur lesquels nous n'avons pas d'influence sont une autre chose.

- S'agissant de la rénovation du complexe, quelques chiffres sont à éclaircir. Le chiffre de 2,2 millions avancé par la Commission est correct et correspond au chiffre mentionné dans le plan d'investissement présenté en 2016 pour le calcul du plafond d'endettement. Ce montant avait été estimé, sans étude approfondie. Au début du projet de l'ASIRE et de la construction du réfectoire, le bureau AARC Sàrl a été mandaté pour une étude. Les résultats ont abouti à un coût de 1,79 millions pour tout le bâtiment, montant transmis à la Commission (selon document du 21.03.2017). Il est vrai qu'ensuite la Municipalité a omis, et s'en excuse, de transmettre à la

Commission le nouveau chiffre, calculé par le bureau AARC Sàrl en tenant compte de la part prise en charge par l'ASIRE, soit environ 20 % du coût, représentant un montant de CHF 334'000.-, d'où au final un coût de 1,4 millions pour la rénovation du complexe et non plus 2,2 millions. D'autre part, ce n'est pas parce que ce montant figure dans le plan d'investissements que les travaux vont se réaliser immédiatement. On ne va peut-être pas pouvoir le faire. Cela sera rediscuté lorsqu'on reparlera du plafond d'endettement. Pour l'instant, c'est une certitude que ce montant ne pourra pas être investi. De plus, il est possible que sur les 1,4 millions, on touche des subventions de la part de l'Etat pour l'assainissement thermique.

- En ce qui concerne la démonstration des points d'impôts, Monsieur Eric Glauser demande que la Commission gestion/finances présente sa version à 23 points d'impôt avant que la Municipalité ne présente la sienne.

Monsieur Pierre-Yves Hofstetter revient sur la séance du 27.07.2017 avec la Municipalité au cours de laquelle une discussion a eu lieu sur le fait que les budgets et les comptes étaient de plus en plus compliqués et qu'aujourd'hui, il fallait des experts pour gérer les comptes d'une commune. Il affirme que le Syndic a reconnu que Marie-Blanche Pittet, boursière, était dépassée avec la technicité actuelle. Or, nous avons Monsieur David Mettraux qui a sa propre entreprise de fiduciaire, qui est expert-comptable et expert fiscaliste. Ils sont 5 à la commission gestion/finances à le harceler de questions et à lui demander s'il est sûr qu'il a compté juste. Tout ça pour dire que lui ne va pas aller expliquer à Jean-Charles Pittet comment faire de l'agriculture, mais il n'a pas envie aussi d'entendre des gens qui ne sont pas du métier expliquer à David Mettraux comment il faut compter. Le rapport qui a été donné est honnête et il aimerait bien que tout le monde tienne compte de ça et qu'on ne dise pas que la commission fait n'importe quoi.

Monsieur Eric Glauser dit que maintenant on attend les explications de la commission sur leurs chiffres et qu'il n'a jamais été dit que cette commission faisait n'importe quoi.

Monsieur David Mettraux relève deux points. Comme il s'agit d'une commission gestion/finances, ses membres travaillent sur le long terme, ce qu'ils ont fait au moyen de tableaux qu'il présentera dans un moment. Pour faire ce travail, des documents sont demandés, en particulier à l'ASIRE. Le document a été reçu de leur part le 23.05.2017, ce qui n'est pas vieux, et maintenant on leur dit juste ce soir que les chiffres ne sont pas les bons. Ensuite, on leur transmet des plans pour refaire la grande salle à 1,9 millions en tenant compte des extérieurs et ce soir également, on leur dit qu'ils n'ont pas reçu la bonne version.

Madame Annouck Moriggi rectifie en disant qu'il s'agit de la bonne version, mais pas de celle qui tient compte du nouveau bâtiment.

Monsieur David Mettraux se demande dès lors comment on peut travailler correctement avec des données qui changent et présenter des chiffres le soir du Conseil ? Comment peuvent-ils donner une version honnête aux conseillers sur la gestion des deniers publics s'ils n'ont pas les bons chiffres ?

S'agissant des locations de l'armée, il ne s'agit que d'une question d'interprétation car la commission partage l'opinion de la Municipalité sur la disparition des locations de l'armée.

Le tableau pour le plafond d'endettement a été fait en 2 parties. Ils ont tenu compte des investissements pour cette législature jusqu'en 2021. Tous leurs calculs ont été faits sur cette base. Les travaux à réaliser sur la prochaine législature sont une information qui ressort du plan d'investissement de la Municipalité et dont la commission n'a pas tenu compte dans ses calculs. Il ne juge pas correct de venir dire qu'ils ont voulu faire peur avec les 2,5 millions d'investissements prévus après 2021. Il s'agit juste d'une information. D'ailleurs, il peut montrer au conseil un document fait par le Syndic lors d'une séance et où il arrive aux mêmes chiffres que la commission. Il y a quand même un problème avec le plafond d'endettement ce soir, avec un surendettement et la commission n'a toujours pas d'explications sur la solution pour résoudre ce problème.

Monsieur Fabrice Allaz, membre de la Commission gestion/finances relève qu'il a l'impression que les chiffres bougent constamment en fonction de l'adaptation des préavis que la Municipalité veut mettre sur pied. Dès lors, c'est clair que c'est difficile de pouvoir porter un jugement qui est optimal, car on ne sait jamais sur quel pied danser. Il s'agit de critères importants car on doit jouer la prudence car la commune n'a pas des finances phénoménales et on doit vraiment être prudent.

Monsieur Eric Glauser relève qu'en ce qui concerne les 1,7 millions, il espère que la commission ne va pas tenir rigueur à la Municipalité de ne pas avoir investi des milliers de francs pour faire une étude. Le premier prix estimatif était trop haut, mais la commission devrait être contente que la différence soit dans ce sens.

Monsieur Fabrice Allaz demande alors pourquoi dans ce cas on arrive à avoir un chiffre fixe à plus ou moins 15 % et que quand on est dans du neuf, la marge est de plus ou moins 20 % ? Sur 3 millions, cela peut être important.

Monsieur Eric Glauser dit que maintenant, la réponse, la commission l'a, étant donné que le coût a été confirmé par les rentrées d'offres. D'autre part, s'agissant du plafond d'endettement, il relève que le Conseil Communal a voté un plafond d'endettement avec un taux de 250 % et maintenant la commission revient avec un taux de 175 %, car ils estiment que c'est préférable pour la commune. Il a été accepté à 250 %, donc partons quand même sur un chiffre accepté par le Conseil Communal.

Monsieur David Mettraux est d'accord sur le fait que le taux du plafond d'endettement a été accepté par le Conseil communal, mais il faut replacer les choses dans leur contexte. En début de législature, si on fixe un plafond d'endettement, c'est pour ne pas être embêté pour les investissements prévus durant la législature, donc évidemment on fixe le maximum. Mais selon les règles appliquées au plafond d'endettement, on met 250 % parce que c'est une zone critique, alors toutes les communes poussent au maximum pour ne pas être obligées de demander une augmentation en cours de législature, ce qui sera d'ailleurs certainement notre cas. Le pourcentage de 250 % est un facteur qui s'il est atteint signifie que la Commune est dans une phase critique. Ce n'est pas une affirmation uniquement de sa part, tout le monde le dit, le Service des Communes et l'Union des Communes Vaudoises en particulier. La commission ne dit pas qu'elle remet en cause les 250 % mais qu'ils aimeraient être sereins dans leur commune. La Commission se baserait plutôt sur un taux de 175 %, mais ça ne veut pas dire qu'ils n'auraient pas fixés le plafond à 9,1 millions.

Monsieur Eric Glauser relève que si on dit ce soir que le chiffre de cautionnement de l'ASIRE est un simple chiffre à mettre en pied de bilan, la séance durera encore 3 heures.

Monsieur David Mettraux affirme que selon lui le cautionnement ne va pas en pied de bilan. Tout le monde peut faire le calcul que sur notre plafond d'endettement actuel, nous avons 2,830 millions de surendettement auxquelles on enlève les 3,150 millions, il reste CHF 320'000.- pour faire face aux imprévus ou pour la suite.

Monsieur Eric Glauser relève qu'il ne tient pas compte des liquidités.

Monsieur David Mettraux relève que pour en tenir compte, il faut avoir une marge d'autofinancement et que pour cela il faut aller chercher des points d'impôt.

Le Président remercie déjà la Commission gestion/finances pour son rapport et pour le travail réalisé.

Monsieur David Mettraux passe à l'explication s'agissant de l'augmentation des 23 points d'impôt. Il relève que depuis le début de la législature, la commission a réalisé un gros travail. Ils ont posé tout le plan comptable sur un fichier excell, avec des tableaux complémentaires, ce qui leur permet de ressortir le détail de chaque poste. Les chiffres depuis 2012 ont été repris afin de voir leur évolution. Ils ont vraiment tout étudié. Ensuite, il passe au tableau des données communales pour le plafond d'endettement, avec le bilan et les dettes de la commune. Le tableau a été remis à jour sur la base des dettes 2016. Il présente également les comptes de fonctionnement de la commune. La

construction du bâtiment et l'augmentation des locations encaissées ont été intégrées, avec une estimation des frais d'entretien. Il faut ensuite tenir compte des nouvelles dettes, mais également des amortissements à prévoir. Pour pouvoir assurer ceux-ci, il faut dégager une marge d'autofinancement de CHF 300'000.-.

En parallèle à ce travail, Monsieur David Mettraux a également eu plusieurs contacts avec le Service des communes pour être sûr de ses chiffres. L'étude a été effectuée sur toute la Commune et pas uniquement sur le nouveau bâtiment, afin d'avoir une vision complète de la commune. Il en résulte ainsi selon la commission gestion/finances une augmentation à prévoir de 23 points d'impôt, le point d'impôt étant à CHF 27'000.-.

Monsieur David Mettraux relève que la Municipalité a les mêmes chiffres que lui en ce qui concerne le plafond d'endettement, mais il ne comprend pas qu'aujourd'hui on vienne avec un projet de 3 millions alors que sur la législature, la Commune ne dispose que de 2,8 millions de plafond d'endettement et qu'on ne pourra ensuite pas faire d'autre travaux. La Municipalité et la commission ont les mêmes chiffres mais pas la même vision sur le long terme de la Commune. Ce sont ces deux visions qui entrent en ligne de compte ce soir.

La Commission gestion/finances souhaite plus d'études afin d'avoir une vision d'ensemble de la Commune, à 30 ans. Ils ne sont pas contre le projet et sont les premiers à être contents si cela se fait, mais veulent savoir où l'on va dans la vision d'ensemble de la commune.

Pourquoi ne pas faire l'UAPE en dessous du complexe et un restaurant qui rapporte des impôts et une location. Sur la zone d'utilité publique, en comparaison avec la Commune d'Echallens, notre terrain se trouve sur la même zone que le restaurant des 3 Sapins et le règlement des constructions d'Echallens sur la zone d'utilité publique est le même que le nôtre. Dès lors, comment est-ce possible qu'Echallens ait pu faire un restaurant sur une zone d'utilité publique et que ce ne soit pas le cas de Villars-le-Terroir ?

Madame Annouck Moriggi répond qu'Echallens a pu construire un château au moyen âge sur une zone d'utilité publique et qu'en gros, ce qu'il faut comprendre c'est qu'il y a des bâtiments qui sont nés avec une certaine affectation et que c'est ensuite que les règlements ont été faits. Dans le cas d'Echallens, la buvette du football ne fonctionnait pas et il y a eu des demandes de dérogation pour changer l'affectation et pour essayer de faire fonctionner une zone qui était morte et y mettre un restaurant.

Monsieur David Mettraux demande pourquoi il ne serait pas possible d'obtenir également des dérogations pour Villars-le-Terroir.

Madame Annouck Moriggi explique qu'il n'est pas possible de partir du principe que l'on va construire un espace vide et demander une dérogation pour pouvoir mettre quelque chose qui n'est pas autorisé. Ce qu'il faut également savoir c'est que c'est pas parce que quelqu'un a eu une fois le droit de faire quelque chose que nous avons le droit de le faire. On doit utiliser le règlement tel qu'il est, c'est comme ça.

Monsieur Jean-Charles Pittet relèvent qu'on parle que l'on n'a pas l'argent pour investir et on veut faire un restaurant. On peut regarder dans la région, dans les villages alentours, les restaurants ne marchent pas très bien, par exemple dans la commune de Pailly et nous on veut créer quelque chose comme ça, alors que nous n'avons pas l'argent. Le restaurant de Villars-le-Terroir a également fermé car il ne marchait pas. Tandis que si on fait un bâtiment multi-fonctions qu'on va louer à l'ASIRE, on est sûr qu'une rentrée d'argent sera faite.

Monsieur David Mettraux relève que Monsieur Jean-Charles Pittet a pris des exemples de restaurants de village qui ne tournent pas. Il donne des exemples de restaurants qui fonctionnent bien comme Fey et Assens.

Monsieur David Pittet précise que si le restaurant de Villars-le-Terroir a fermé, c'est parce que les tenanciers sont partis à la retraite.

Monsieur José Pittet, conseiller, relève que l'on n'est pas là pour parler du restaurant de Villars-le-Terroir.

Monsieur Fabrice Allaz est étonné que Monsieur Jean-Charles Pittet revienne en arrière alors que le préavis de la Commission ad'hoc, dont il fait partie, a été admis à l'unanimité.

Monsieur Jean-Charles Pittet précise qu'il proposera quelque chose à l'issue des débats.

Monsieur David Mettraux informe également le Conseil que la Commission s'est renseignée sur les règlements de construction pour les UAPE et a été visiter l'UAPE d'Oulens de 36 places. Il montre et commente des images des locaux aménagés au sous-sol du collège. Les locaux se trouvent également à proximité des arrêts de bus. On voit ainsi que la Commune d'Oulens a trouvé une solution pour aménager des locaux à moindre frais. Contrairement à ce qu'on entend, la commission gestion/finances a envie d'une UAPE mais en trouvant des solutions au niveau du coût.

Monsieur Fabien Nicolier demande si vraiment les aménagements se sont faits à moindre frais. Est-ce qu'ils se sont renseignés sur le coût des aménagements ?

Monsieur David Mettraux répond que la Commission n'a pas connaissance des chiffres, la Municipalité leur a uniquement dit qu'ils avaient réalisé les travaux à moindre frais. On pourrait se renseigner plus en détail, la Commission n'a pas été jusque-là. Par contre, Monsieur David Mettraux a eu un contact avec Monsieur Diaz, le responsable qui délivre les autorisations pour les UAPE et qui lui a communiqué les normes pour les UAPE. D'après ces éléments, ils ne leur semblent pas impossibles de faire une UAPE dans nos locaux existants. On a voté une loi qui dit que l'on doit mettre à disposition des places d'UAPE, mais on peut prévoir le nombre de places que l'on veut. On pourrait le faire de manière progressive, on a assez de volume au rez. Il relève qu'aujourd'hui, il y a 35 enfants de Villars-le-Terroir qui sont en UAPE. L'EFAJE souhaite forcément un maximum de places, mais on doit faire avec ce que l'on a.

Monsieur Jean-Charles Pittet relève que dans ce cas, en faisant l'UAPE dans le contexte, on n'a plus de local de voirie.

Monsieur Yves-Alain Bigler précise que le Grand Conseil a voté une loi et qu'elle doit être appliquée, mais ce n'est pas eux qui vont décider du nombre de places à créer. Ce sont les communes et l'EFAJE qui gèrent les places nécessaires. On doit répondre aux attentes des parents. L'UAPE de Saint-Cierges était déjà pleine la première semaine de la reprise de l'école. Un nouveau projet est prévu à Thierrens. Si on propose une UAPE de 60 places à Villars-le-Terroir, c'est en fonction des statistiques.

Monsieur David Mettraux tient le même discours, il est pour faire le maximum d'UAPE. Mais il ne peut pas ignorer la situation communale et en fonction des chiffres, on doit aussi proposer des solutions à moindre coût pour notre commune.

Madame Annouck Moriggi relève que l'implantation de l'UAPE dans les locaux existants ne pose pas de problèmes au niveau technique. Cependant, par rapport à ce que l'EFAJE a demandé, soit créer une UAPE de 60 places, il n'est mathématiquement pas possible de la réaliser dans les locaux existants, faute de places. De plus, ce n'est pas une source d'économie de transformer des locaux non-habitables abritant une voirie en locaux habitables pour des enfants qui sont à même le sol toute la journée. Le mandat du bureau AARC Sàrl est terminé et si on décide de modifier le projet, il y aura lieu de mandater un nouvel architecte, avec les frais en découlant.

Monsieur Thierry Pittet demande quel serait le coût des transformations des locaux existants en UAPE.

Madame Annouck Moriggi lui répond que c'est difficile à dire car on ne connaît pas tous les détails des locaux actuels. Toutefois, le prix au m2 modifié est approximativement le même que le prix au m2 neuf, soit environ CHF 600.- à 700.- le m2, sans parler du problème de l'amiante. D'autre part, le prix ci-dessus ne comprend pas les parois et portes de garage qui seraient à changer en fenêtre et ce n'est pas le même prix. Pour les fenêtres, il faut compter environ CHF 1'000.- le m2.

Monsieur David Mettraux relève qu'il ne faut pas occulter le fait que si on fait une UAPE, il y aura des locations, au même titre que des autres locaux.

Monsieur Patrick Weinmann précise en qualité de spécialiste qu'au niveau physique du bâtiment, si on souhaite mettre des enfants dans ces locaux au sous-sol, il est vrai qu'au niveau du confort, il y aura un gros travail à faire au niveau isolation car les parois sont en béton, ce qui donne une sensation crue. Si l'on veut pouvoir compenser ça de manière acceptable, il y aura un travail important à faire au niveau de l'isolation. Il y aura également un changement d'affectation ce qui modifiera le calcul et aura certainement un impact sur la grande salle et pas seulement sur les travaux du sous-sol.

Monsieur Werner Reist, conseiller, relève que l'on parle actuellement du coût de transformations des locaux. Mais ces locaux sont utilisés et il faudra créer des locaux voirie et pompier plus loin et ce n'est pas gratuit. On risque de se faire avoir « au grattage et au tirage ». Il ne voit pas où est le gain.

Monsieur José Pittet félicite David Mettraux pour son tableau. C'est merveilleux. Comme a relevé Monsieur Pierre-Yves Hofstetter, Monsieur David Mettraux est expert-comptable, lui non mais a quand même compris certaines choses. Pour en revenir au bâtiment qui nous intéresse, il constate que, mis-à-part les coûts de fonctionnement, ça coûtera CHF 22'317.- à la Commune. Offrir un bâtiment d'une telle qualité à nos enfants pour CHF 22'300.-, il dit oui, même si on doit payer 2 points d'impôts supplémentaires pour le fonctionnement et il invite tout le monde à dire oui. S'il reprend un peu d'histoire, comme il est un des plus ancien du Conseil, il y a 30 ans, les commissions des finances n'étaient pas composées d'experts comptables, mais ils ont dit oui à la création du complexe communal. S'ils avaient été experts comptables, aussi bien renseignés que David Mettraux, avec les mêmes conclusions à leur rapport, la séance de ce soir se ferait sous une bâche.

Monsieur Jean-Joseph Pittet relève que si on ne fait pas ce bâtiment, les 23 points ne seront peut-être pas 23 mais 18, du coup aujourd'hui on ne parle pas de 23 points car l'impact du nouveau bâtiment par rapport à ce que de toute façon on devra payer, qu'on le veuille ou non, n'est pas si important. Deuxièmement, par rapport à ce bâtiment, il faudra toujours faire quelque chose pour le football, enfin si on veut, et l'UAPE, il faudra également de toute façon en faire une et au final, il y aura de toute façon pas de jardin d'enfants. Au final, ça nous coûtera tout aussi cher.

Monsieur Ludovic Schopfer, conseiller, demande ce que deviendront les locaux de Cric-Crac, si Cric-Crac déménage dans le nouveau bâtiment.

Monsieur Eric Glauser apporte un élément de réponse par rapport aux locaux de Cric-Crac. En effet, l'Administration communale devient très serrée. Lorsqu'il y avait 650 habitants, elle occupait déjà les mêmes locaux. Maintenant, avec l'augmentation de la population, ça devient compliqué de travailler dans les locaux actuels et si on avait possibilité de déplacer le contrôle des habitants ou la bourse dans une de ces pièces, ce serait agréable.

Monsieur le Syndic apporte ensuite quelques compléments d'informations sur les montants. Si l'UAPE se construit en dessous de la grande salle, qu'un restaurant est érigé à la place de la buvette du foot et qu'il faut faire un nouveau bâtiment pour la voirie, le coût est estimé à 3,5 millions. Les loyers de l'UAPE seront encaissés sans problème. Par contre, en ce qui concerne le restaurant, si on tombe sur un bon tenancier, on aura des locations, si ce n'est pas le cas, on ne sait pas comment il faudra faire. Par contre, les locations de l'ASIRE, via le réfectoire, sont sûres et certaines, de même pour les locations de la garderie. On a actuellement déjà un papier signé par la

responsable de Cric-Crac. Ce sont des montants qui sont déjà assurés, tandis que le tenancier du restaurant est moins garanti, sauf si on trouve une mine d'or comme le restaurant des 3 Sapins. Si on se retrouve avec une situation comme à Villars-Mendraz ou à Echallens, où pour que l'Hôtel-de-Ville s'en sorte, la Commune a accepté un loyer au pourçentage, ce sera moins intéressant. Il n'est pas sûr que ce soit toujours profitable pour les communes d'avoir une auberge communale. Ensuite, il y a le problème du football-club. Avec une buvette plus attirante que celle qui est maintenant, il pourra peut-être réaliser des chiffres plus intéressants pour le club.

Monsieur Eric Glauser passe ensuite à l'explication concernant les 3 points d'impôts d'augmentation calculés par la Municipalité pour la réalisation du réfectoire, vision totalement opposée à celle de la Commission gestion/finances. Les chiffres de la démonstration du calcul des points d'impôt se retrouvent sur la feuille de format A3 distribuée en début de séance. Les investissements pour 2017, qui correspondent aux chiffres de la Commission gestion/finances, soit CHF 310'000.- représentent 1,66 points d'impôt, mais la Municipalité ne va pas demander d'augmentation. En effet, la commune a retouché CHF 75'000.- au niveau de la péréquation suite à la modification au niveau des inventaires, opération validée par le Canton. D'autre part, nous sommes en train de rediscuter avec l'ASIRE concernant les loyers et on devrait toucher CHF 25'000.- de location supplémentaire de leur part. Ce chiffre doit déjà avoir été admis étant donné qu'il fait partie du préavis présenté au prochain Conseil intercommunal. En effet, le montant des locations avaient été bizarrement discuté jusqu'à maintenant, ce pourquoi elles ont été revues. On arrive déjà avec CHF 100'000.- de plus. A CHF 27'000.- le point d'impôt, on est pratiquement à 4 points d'impôts. Mais on ne mélange par les investissements avec le reste. La Commission gestion/finances a fait son calcul très juste, mais ça n'a rien à voir avec l'investissement. En effet, qu'on investisse ou non, on doit payer les montants relatifs à l'ASIRE, à la petite enfance, au social, à la police et ainsi de suite. En 2018, les locations de l'ASIRE ne sont pas comptées alors qu'on va quand même toucher 4 ou 5 mois de loyer, ce qui explique la baisse en 2019. En 2020, l'investissement pour la grande salle, estimé à CHF 1'450'000.- représente + 1,88 points d'impôt. Mais il ne faut pas additionner les 1,66, 3,27, 1,89 et 3,88. C'est 74,66 points (actuellement, on est à 73 points), ensuite 76,27 en 2018, 74,89 en 2019 et ainsi de suite. Ce n'est pas une addition de chiffres, mais bien les points d'impôt supplémentaires par rapport au 73 actuel pour couvrir l'investissement des 3 millions demandés ce soir et de 1,45 millions pour l'année 2020.

Monsieur Eric Glauser revient ensuite sur une ancienne notion qui avait été transmise lors de l'ancienne législature afin que les conseillers puissent se rendre compte de l'effet si on augmentait de 3 points d'impôt, ce qui ne va pas être le cas car la Municipalité ne va pas demander 3 points d'impôts au budget 2018, que les choses soient claires. C'est juste pour se rendre compte financièrement pour un ménage ce que cela représente. Un ménage qui paie CHF 10'000.- d'impôts cantonal et communal à 73 points, si on augmente à 76 points l'impôt communal, il paiera CHF 10'132.-, soit CHF 132.- en plus, ce qui ne représente pas une énorme augmentation.

Monsieur David Mettraux résume en disant que la Commission gestion/finances a fait la démonstration avec le détail des chiffres et leur prévision d'augmentation d'impôts. Il prend acte que pour 2018, il n'y aura pas d'augmentation d'impôts. Personnellement, il reste avec des doutes. Maintenant chacun est libre. Pour sa part, il pense que 2018 sans augmentation d'impôts, c'est impossible. Sans oublier que l'investissement c'est une chose, mais derrière il faut sortir la marge d'autofinancement pour amortir nos dettes. Si on double nos dettes, il faut plus de marge d'autofinancement, ce qui passe par une augmentation d'impôts.

Monsieur Eric Glauser relève que c'est juste. Il rappelle cependant que tous les chiffres figurent sur le document remis en début de séance, y compris l'amortissement sur 30 ans dans la colonne « durée ». On parle toujours de l'investissement sans tenir compte des liquidités. On veut bien ne pas tenir compte de cet élément dans le calcul, mais si on a des liquidités on va payer les premières factures avec. Les CHF 300'000.- dont la commune dispose maintenant vont augmenter d'ici la fin de l'année et d'ici à la fin du projet de construction et pourraient doubler. Sur ce montant-là, il n'y aura pas d'intérêts à payer et pas d'amortissement à faire.

Monsieur Fabrice Allaz relève que selon ce que Monsieur Eric Glauser a expliqué, on dégagerait CHF 600'000.- net cette année.

Monsieur Eric Glauser précise qu'il n'a pas dit cette année, mais d'ici la fin de la construction en 2018. L'expérience de la boursière permet de dire qu'on aura plus de liquidités. Ces deux dernières années, on a touché des montants pas inintéressants de la péréquation. L'année dernière CHF 300'000.- et cette année, on a reçu le décompte de CHF 199'000.- en faveur de la Commune. Il y 3 ou 4 ans en arrière, on avait reçu CHF 300'000.- mais à payer.

Madame Véronique Pittet-Allaz, en qualité de municipale de la petite enfance, se doit de rappeler certaines choses. Jusqu'à maintenant, ce soir, on a beaucoup parlé de chiffres. Ce qu'elle réalise, c'est qu'on a accueilli à Villars-le-Terroir beaucoup de famille avec des enfants. Les parents travaillent aujourd'hui et les mamans ne sont plus à la maison. A un moment donné, il faudra bien placer ces enfants. C'est aussi de l'argent qui va rentrer dans le portemonnaie des ménages parce que les repas qu'il n'y aura pas besoin de payer parce que les enfants peuvent rentrer manger chez eux compenseront peut-être les 2 ou 3 points d'impôts qu'on sera obligé d'augmenter.

Monsieur Patrick Weinmann relève qu'il s'agit d'un beau projet, bien ficelé partout. S'il n'est pas choisi, ce sera quelque chose d'autre à construire, qui lui paraît plus bricolé car on devra adapter les choses existantes et ça ne coûtera pas moins cher. Il rejoint l'avis de José Pittet et pense qu'il faut aller dans la direction de ce beau projet, car de toute manière on devra payer que le projet soit beau ou pas, donc autant prendre quelque chose de joli.

Monsieur Thierry Pittet relève qu'au mois d'août, il était à moitié convaincu par le projet et presque convaincu par le restaurant communal. Suite aux interventions de ce soir, il est convaincu que l'UAPE en bas du bâtiment existant va coûter cher. Maintenant il y la question des 23 points d'impôts dont la Commission gestion/finances l'avait convaincu mais on verra ce qui se passe. Si on écoute le patriarche José Pittet, il faut qu'on saute dans le train.

Monsieur Camille Allaz relève que dans la réflexion, si ce bâtiment se fait, il faudrait bien réfléchir au niveau de la chaudière parce que les plaquettes à bois, l'hiver quand elles sont mouillées ou qu'elles gèlent et qu'il faut tout vider parce que la vis est bloquée, ça a un coût au niveau de l'entretien. Au niveau de son travail, ils sont en train de démolir la chaudière à bois à pelets pour mettre du gaz. Ca fait 30 ans qu'ils ont cette machine et un hiver sur deux, ils sont bloqués. Vu la situation financière, il trouverait intelligent de plutôt partir sur le gaz que le bois. A-t-on aussi pensé aux filtres ? Les filtres pour les chaudières à bois coûtent horriblement cher.

Monsieur Patrick Weinmann apporte une réponse technique. Tout l'équipement et les filtres sont prévus dans le projet. La question du gel a également été réfléchie. Il y a un taux d'humidité à respecter. Les divers aspects techniques ont été pris en compte. Maintenant il y a la question de l'exploitant à voir.

Monsieur Yves-Alain Bigler répond qu'au niveau de sa commune, ils ont un chauffage à distance à Saint-Cierges qui vient d'être changé, mais qui fonctionnait déjà depuis 20 ans et ça s'est bien passé. Ils ont un système avec double chaudière à Bercher et à Poliez-Pittet. Le projet de Court-Champ est également prévu avec un chauffage à bois en plaquettes. L'ASIRE est soumise au marché public pour l'achat des plaquettes et dans l'appel d'offres, ils mentionnent toujours la valeur calorifique, qui doit être garantie par le fournisseur. Lorsqu'ils ont fait l'ouverture du site de Bercher, ils n'ont travaillé qu'avec des entreprises locales. Le but est aussi de travailler avec nos forêts. Celles-ci nous coûtent chers, toutes les communes sont en déficits avec les forêts, donc si on peut employer ce bois d'industrie dans le chauffage et autre d'une manière efficiente et écologique, c'est un bon investissement. A relever qu'à Villars-le-Terroir, ce ne sera pas des silos mais des citernes enterrées. A Poliez-Pittet, il y a déjà 25 ans que ce système de chauffage fonctionne.

Monsieur Jean-François Pittet donne encore un argument technique en défaveur de l'aménagement au sous-sol des locaux actuels de l'UAPE. Un sondage a été fait à l'époque et il a

été constaté qu'il y avait une nappe phréatique juste en-dessous du bâtiment. Il doute que techniquement on puisse abaisser le sol actuel afin de rehausser les locaux.

Madame Annick Frasseren parle au nom de tous les membres de la Commission ad'hoc, la Municipalité les a convaincu et a apporté les garanties demandées. La variante B a finalement été étudiée et elle s'avère tout aussi coûteuse et pas du tout sûr au niveau de sa réalisation et comme l'a relevé Véronique Pittet-Allaz, c'est véritablement une nécessité qu'on a d'avoir dans notre village et pour les enfants de la région une école qui soit de qualité et qui puisse être accueillante. Elle rappelle aussi que l'UAPE accueille des enfants de 1 à 4 P, donc de 5 ans à 9 ans, qu'ils sont accueillis dès 7h00 le matin et qu'ils font toute la journée dans l'UAPE et qu'il faut donc que l'on puisse leur offrir quelque chose d'un petit peu plus accueillant qu'un sous-sol à la « Natascha Kampusch », c'est tout ce qu'on peut leur souhaiter. Ce projet, comme ils l'ont relevé dans leur rapport est vraiment magnifique et la question du café-restaurant est bien moins sûr. Donc oui pour ce projet de la part de la Commission ad'hoc.

Monsieur Thierry Pittet, membre de la Commission ad'hoc, ajoute qu'il remercie la Commission gestion/finances de toujours les pousser et on peut les remercier pour le travail accompli et qu'ils continuent à serrer les filets de la bourse.

Monsieur Pierre-Yves Hofstetter demande une précision concernant un chiffre dans le rapport de la commission de construction au niveau de la comparaison des chauffages, à propos de la chaudière où il est mentionné que le désavantage du chauffage à plaquettes est qu'il nécessite une excavation onéreuse d'environ CHF 300'000.- . S'agit-il juste de la creuse ? ou est-ce le tout, soit excaver et reconstruire les murs ?

Madame Annouck Moriggi confirme qu'il s'agit du sous-sol complet avec les murs en béton. Elle précise encore par rapport à la nappe phréatique que suite aux sondages qui ont été fait, il a été confirmé que le nouveau bâtiment ne se trouvait pas dessus.

Monsieur David Mettraux pour clôturer dit que pour sa part, avec tout ce qu'il a entendu ce soir, au niveau émotionnel il rejoint toutes les conclusions que c'est beau et que c'est bien pour notre village. Il n'a aucun problème depuis le début. Maintenant, après s'être penché sur les finances, il ne va pas changer de position. Pour lui, il ne croit pas au fait qu'il n'y aura pas d'augmentation d'impôt l'année prochaine. Maintenant lui, il l'a démontré et l'avenir nous le dira. C'est peut-être sa profession qui fait qu'au niveau finance, il est « carré ». Maintenant au moins chacun peut se déterminer en son âme et conscience en ayant eu les visions de tout le monde.

Le Président du Conseil Communal, Monsieur Steeve Devolz, remercie les deux commissions pour le travail qui a été effectué. Ca apporte beaucoup, même si ça provoque le débat. Il remercie ensuite les gens de l'ASIRE, Madame Annouck Moriggi et Monsieur Fabien Nicolier d'être venus et comme les questions techniques sont terminées, il les libère.

Madame Annick Frasseren demande que les trois amendements prévus par la Commission ad'hoc soient également votés et fassent partie de la décision

Monsieur le Président du Conseil passe au vote, à main levée, en premier lieu des amendements, puis des conclusions du préavis 02/2017.

Le Conseil communal de Villars-le-Terroir,

- vu le préavis municipal No 02/2017 – Démolition des vestiaires et de la buvette du FC Villars-le-Terroir et construction d'un bâtiment multifonctions
- ouï le rapport de la Commission de gestion-finances,
- ouï le rapport de la Commission ad-hoc,
- considérant que cet objet figure à l'ordre du jour,

décide

- d'y ajouter les amendements 1, 2 et 3 ci-après :

Amendement 1 :
La Municipalité s'engage à négocier avec l'Association scolaire intercommunale de la région (ASIRE) un contrat de location pour les espaces extérieurs (terrains de football et d'entraînement, de basket et place de jeux).

Résultat des votes : 27 OUI 0 NON 2 ABSTENTIONS

Amendement 2 :

La Municipalité s'assurera que tous les frais de maintenance et d'entretien des locaux utilisés par l'ASIRE (y compris la chaudière) soient répartis en proportion de l'utilisation.

Résultat des votes : 28 OUI 0 NON 1 ABSTENTION

Amendement 3 :

La Commission ad'hoc aura un droit de regard sur les matériaux utilisés pour l'architecture extérieure (barrières métalliques en façades).

Résultat des votes : 23 OUI 1 NON 5 ABSTENTIONS

Conclusions du préavis 02/2017 :

1) d'autoriser la Municipalité à démolir les vestiaires et la buvette du FC et de construire un bâtiment multifonctions ;
2) d'octroyer à la Municipalité un crédit d'investissement de Fr. 2'980'000.- pour la construction du bâtiment multifonctions ;
3) de financer ce montant de la manière suivante :
- Fr. 300'000.- par les liquidités communales
- Fr. 2'680'000.- par un emprunt auprès d'un établissement financier, aux meilleures conditions du marché ;
4) d'amortir cet important investissement de Fr. 2'980'000.- par un prélèvement initial sur fonds de réserve de Fr. 550'000.- ; le solde de Fr. 2'430'000.- sera amorti sur 30 ans à partir du budget 2019, à raison de Fr. 81'000.- par année.

Résultat des votes : 22 OUI 6 NON 1 ABSTENTION

Au nom de la Municipalité, Monsieur Eric Glauser, syndic, remercie chaleureusement le Conseil Communal pour son choix. La Commune disposera de locaux neufs et fonctionnels et il garantit que le prix sera maîtrisé.

Point 6 : Divers et propositions individuelles

Madame Joëlle Cornuz a reçu une demande, via VisàVi, de la part d'une personne qui se posait la question si elle voulait venir habiter à la Grange-à-Janin et elle souhaite savoir où en est le projet d'aménagement de la route d'Yverdon (limitation de vitesse et revêtement) et depuis quand il a commencé.

Monsieur Jean-François Pittet déclare que ce projet a été commencé il y a bien longtemps et qu'avec les années, il a été redimensionné plus petit et plus modeste. Nous sommes actuellement en discussion avec le voyer de l'Etat de Vaud pour un premier jet d'aménagements et on espère que la réalisation se concrétisera d'ici une année. Il attire déjà l'attention sur le fait que le projet ne sera pas pharaonique, mais relativement simple car on ne peut pas faire n'importe quoi sur cette route, qui doit pouvoir accueillir les convois spéciaux. Certainement que le revêtement phonique pourra être fait. Les limitations de vitesse doivent encore être discutées.

Madame Joëlle Cornuz donne quelques nouvelles par rapport à l'Association VisàVi. Elle profite pour rappeler que l'Association a organisé un certain nombre d'activités durant l'été. Ils ont également eu une rencontre avec les sociétés locales, à laquelle peu de personnes étaient présentes, certainement en raison des vacances. Toutefois, l'Association trouvait bien de rencontrer une à deux fois par année les sociétés locales, afin entre autre de coordonner les agendas. De plus, elle informe que le dimanche du Jeûne Fédéral 17 septembre, une exposition sera organisée après la messe sur la Place de l'Eglise, avec Roger Pittet notamment et le samedi 23 septembre, un vide-grenier sera organisé également sur la Place de l'Eglise.

Monsieur le Président du Conseil rappelle les prochaines votations fédérales du 24 septembre 2017 et remercie déjà les personnes qui se sont inscrites pour le dépouillement.

La prochaine séance du Conseil Communal est fixée au lundi 23 octobre 2017 à 20h00.

La parole n'étant plus demandée, Monsieur le Président remercie chacun pour sa participation et lève cette séance à 23h35.

Ainsi délibéré en séance du 28 août 2017.

Au nom du Conseil Communal

Le Président

S. Devolz

CONSEIL COMMUNAL * VILLARS-LE-TERROIR *

La Secrétaire

S. Sterchi

District du Gros-de-Vaud Le Préfet

7. 11. 2017